ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees : Seine-Maritime

Question écrite n° 5039

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les difficultes que rencontre actuellement le Musee national de l'education de Rouen. Celui-ci, installe a Rouen depuis 1979 et dependant de l'Institut national de recherche pedagogique, est unique en France. Il repond a une double mission : la conservation du patrimoine educatif et, a partir de cela, l'animation pedagogique. Or la situation de ce musee est aujourd'hui inquietante : un effectif reduit a dix personnes apres la suppression de quatre postes budgetaires, une capacite de stockage saturee, un budget de fonctionnement constant depuis 1983 et en baisse depuis 1987 sur lequel les charges incompressibles representent 82 p 100. Le caractere national de ce musee laisse a l'Etat une responsabilite particuliere. Il lui demande donc quelles dispositions peuvent etre prises a tres court terme pour permettre le maintien de cette double activite et quelles sont les perspectives a moyen terme pour un tel etablissement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le musee national de l'education, partie integrante de l'Institut national de recherche pedagogique (INRP), est l'un des sept services dits de « Soutien et de valorisation de la recherche » que comprend l'Institut. Implante a Rouen et a Mont-Saint-Aignan depuis une dizaine d'annees, ce musee national a une vocation unique, mais ambivalente, qui est bien celle de tout musee, a savoir : 1o d'une part, la conservation pour la transmission ; 2o d'autre part, la valorisation, a travers des expositions ou des prets de tous les objets, documents et collections divers qu'il recueille, rassemble, classe, repertorie, eventuellement restaure et dans tous les cas conserve, afin d'assurer la sauvegarde du « Patrimoine educatif » que ceux-ci constituent. Pour mener a bien cette mission, le musee national de l'education dispose d'un effectif de douze agents, tous remuneres sur le budget de l'Institut, un agent exercant de fait ses fonctions a Paris, ou, au sein du service des expositions de l'INRP, il assure des travaux de restauration d'objets et de documents. L'effectif initial de quinze agents a ete reduit de quatre membres compte tenu des mesures de suppression d'emplois intervenues en 1988, entrainant une redistribution partielle des taches et des fonctions au sein de l'equipe qui anime le musee proprement dit (lieu d'exposition situe 185, rue Eau-de-Robec a Rouen) et l'espace de conservation (batiments implantes rue Lacroix-Vauboix a Mont-Saint-Aignan). Il convient de signaler que des activites pedagogiques se deroulent egalement a Rouen, ou trois personnels enseignants de college qui, a ce titre, beneficient d'heures de decharge, assurent, a la demande, des animations, aides dans cette tache par une personne benevole. En ce qui concerne les moyens de fonctionnement de l'INRP, il convient de rappeler que dans le contexte general de maitrise des depenses publiques, un effort particulier a ete demande aux etablissements publics nationaux. Ainsi, la loi de finances pour 1989 a-t-elle prevu une reduction de 7 emplois qui ne seront supprimes qu'a compter du 1er septembre 1989. Le budget primitif de l'etablissement pour 1989 tel qu'il a ete delibere en Conseil d'administration le 30 novembre 1988 est en augmentation de 0,27 p 100 par rapport a celui de l'annee precedente. Le musee national de l'education ne subira aucune suppression d'emploi et sa subvention annuelle servie par l'Institut sera reconduite en 1989 pour le meme montant qu'en 1988, soit 359 600 F.

Données clés

Auteur : M. Gambier Dominique
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5039
Rubrique : Patrimoine
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3142